

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CDPSF-05

### **Le Conseil engagé plus que jamais à réduire la facture réglementaire**

**Blainville, le 13 mars 2017** – L'obligation de se prémunir d'une assurance responsabilité professionnelle incombe à tous les professionnels en services financiers.

Le Conseil des professionnels en services financiers a élaboré un programme exclusif d'assurance responsabilité professionnelle ALTEO. Cette initiative s'inscrit dans la mission du Conseil de réduire la facture réglementaire des frais inhérents reliés à la profession. Le produit ALTEO est unique et exclusif aux membres privilégiés du Conseil.

Lorsque vous adhérez au programme ALTEO, en plus d'économiser sur votre assurance responsabilité professionnelle, vous devenez automatiquement membre privilégié du Conseil (valeur de 75\$)\*.

Le statut de membre privilégié vous donne accès à toutes les formations *Le Conseil en direct* en webdiffusion ainsi que de toutes les formations en ligne et comble tous vos besoins de formation continue (50 UFC CSF/IQPF) pour la période de référence qui se termine le 30 novembre 2017\*\*. De plus, vous bénéficiez d'une réduction de 25 à 50% sur le prix régulier de toutes les formations offertes en salle.

Épargnons ensemble!

Téléchargez et complétez la proposition d'assurance au:

<http://www.cdpsf-alteo.com/>

\*Cette offre s'applique aux nouveaux adhérents seulement pour une durée limitée.

\*\*Ce programme s'inscrit en complémentarité des exigences en matière de conformité aux normes d'éthique ou de pratique professionnelle qui sont offertes exclusivement par la Chambre de la sécurité financière (CSF) et l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et leurs partenaires.

#### **À propos du Conseil**

Le Conseil des professionnels en services financiers (Le Conseil) est un organisme à but non lucratif ayant pour vocation de réunir l'ensemble des professionnels en services financiers. La mission du Conseil est d'offrir à ses membres des services sur mesure et du soutien, de promouvoir leurs intérêts collectifs, de faire rayonner leur profession et de resserrer les liens de confiance et de solidarité professionnelle.

—30—

Renseignements et demandes d'entrevue :

**Conseil des professionnels en services financiers**

Communications du Conseil

1-844-304-9909 / [communications@cdpsf.com](mailto:communications@cdpsf.com)